

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

LA QUALITÉ DE LA LANGUE AU CŒUR DE NOTRE QUÊTE IDENTITAIRE

Mémoire soumis à la Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Marie-Éva de Villers

12 décembre 2000

LA QUALITÉ DE LA LANGUE AU CŒUR DE NOTRE QUÊTE IDENTITAIRE

Le premier instrument du génie d'un peuple, c'est sa langue.

STENDHAL

Pour les francophones du Québec, la langue française se situe au sommet de l'échelle des valeurs : la préservation du patrimoine linguistique est capitale. Il y va de leur identité. *La Charte de la langue française* adoptée en 1977 concerne fondamentalement le statut du français au Québec, le maintien de son usage. Cependant, si cette condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Précisons que ce mémoire ne vise pas les usages privés de la langue : il aborde exclusivement les utilisations publiques de la langue, les usages institutionnels qui jouent un rôle exemplaire auprès des locuteurs du français au Québec. Ce mémoire traite d'abord de l'enseignement de la langue, ce capital social et culturel inégalement partagé dans la société et que l'État a la mission de répartir plus également. Il aborde aussi la question fondamentale de la formation et de la compétence linguistique des enseignants : comment pourrait-on enseigner la langue française sans la maîtriser soi-même? Il soulève enfin le thème de la qualité de la langue des médias qui illustrent la norme du français écrit et oral pour bon nombre de Québécois et qui, par conséquent, façonnent les usages linguistiques par l'influence qu'ils exercent.

Nous tenons à souligner l'importante contribution à l'examen de cette question que constitue le rapport de Jacques Maurais, *La Qualité de la langue : un projet de société*, publié en 1999 par le Conseil de la langue française¹.

L'enseignement de la langue

L'un des devoirs les plus fondamentaux de l'État est celui de veiller à ce que tous les citoyens puissent maîtriser pleinement leur langue. Si l'État québécois assure avec efficacité une certaine redistribution du pouvoir économique, il n'a pas encore réussi à aplanir les inégalités du capital linguistique. Nous reconnaissons que des progrès importants ont été accomplis au cours des trois dernières décennies, mais il reste fort à faire pour que soit assurée véritablement la démocratisation du savoir linguistique au Québec : il s'agit là d'un principe éthique, d'une des plus importantes responsabilités dont l'État est investi.

Dans la poursuite de cet objectif, le rôle de l'école est essentiel : facteur d'égalisation des chances sociales, l'enseignement de la langue se situe au tout premier plan. Nous visons en effet la pleine maîtrise de la langue française écrite et orale par les élèves. C'est là l'une des missions essentielles de l'école. Les jeunes Québécois devraient tous être en mesure de s'approprier les divers registres de la communication en français, de manifester leur appartenance au groupe qu'ils valorisent, de choisir en connaissance de cause le niveau de langage qui convient à une situation donnée. Nous sommes malheureusement loin du compte.

Il ne faudrait pas croire que l'adoption d'un nouveau programme de français constitue une panacée linguistique : en fait, même si ce programme représente un progrès, les élèves n'y gagneront pas au change si l'on ne modifie pas fondamentalement les conditions de l'enseignement du français, c'est-à-dire si l'on n'investit pas les ressources nécessaires à la multiplication des activités de lecture et d'écriture des élèves. Peut-on imaginer former des joueurs de tennis ou des musiciens sans leur permettre de s'exercer à jouer un très grand nombre de fois et sans orienter leurs progrès? Et pourtant, c'est ce

que, paradoxalement, on impose à de nombreux élèves du Québec aujourd'hui : un apprentissage théorique, non intégré aux autres matières, des centaines de pages de cahiers d'exercices à remplir mécaniquement plutôt que des livres à lire, à comprendre, des textes à rédiger, activités qui seules représentent une véritable mise en pratique des enseignements et qui permettent d'acquérir une pleine maîtrise de la langue.

Il est essentiel que soit enrichi considérablement l'enseignement du français, car ainsi que l'écrit Jean-Claude Corbeil : « la langue est un moyen d'intégration sociale, un vecteur privilégié du sentiment d'identité culturelle, en somme l'occasion d'affirmer ou de nier, volontairement ou malgré soi, son appartenance à un groupe². » Les élèves doivent être incités à lire davantage et ils doivent avoir la possibilité d'écrire fréquemment et d'être corrigés, ce qui est loin d'être le cas actuellement ainsi que le démontre la vaste étude comparative *Savoir écrire au secondaire* effectuée par le groupe DIEPE³ auprès de 7000 élèves de 14-15 ans et de quelque 1000 professeurs de français du Québec, du Nouveau-Brunswick, de France et de Belgique. En effet, cette étude révèle que 80 % des jeunes Français rédigent en moyenne deux textes ou plus par mois, alors que seulement 27 % des jeunes Québécois bénéficient du même privilège; 40 % ne rédigent qu'un texte par mois et 30 %, 5 textes par année ou moins. Par ailleurs, les textes des élèves français sont annotés et corrigés par leur enseignant dans 95,5 % des cas alors que 42 % des élèves québécois ne reçoivent qu'une simple note, sans commentaires ni annotations.

Nous estimons que l'adoption d'un test de français en 1989 pour l'ensemble des nouveaux étudiants universitaires a eu des répercussions positives. Cette décision énergique avait le mérite de communiquer très clairement le message que la maîtrise de la langue est essentielle, que la qualité du français importe.

En dépit des progrès accomplis, malgré un taux de réussite de l'épreuve de langue et littérature du Ministère excédant 90 % en l'an 2000, une proportion importante d'étudiants jugent insuffisante leur maîtrise de la langue française, d'après une étude que l'Université de Montréal vient tout juste de publier. Effectuée auprès de 1156 étudiants de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des sciences infirmières, l'enquête révèle que plus de 75 % de ceux-ci éprouvent des difficultés de vocabulaire, plus de 70 %, des difficultés à conjuguer les verbes; 61 % à accorder les participes passés tandis que plus de 50 % ont du mal à structurer leurs textes écrits et à rédiger des phrases complexes. Fait particulièrement inquiétant, « plus de 60 % des étudiants reconnaissent avoir plus ou moins de difficulté à comprendre le message général d'un texte et à traduire le message donné par le professeur⁴. »

Ces étudiants sont inquiets : ils souffrent d'une grande insécurité linguistique et se trouvent mal outillés pour poursuivre leurs études universitaires. Leur maîtrise insuffisante de la langue pourrait compromettre la poursuite de leurs études : l'Université de Montréal estime en effet que les difficultés évoquées par les étudiants sont en partie responsables du taux d'abandon des cours, ce qui l'incite à créer pour l'automne 2001 un Centre de communication écrite qui pourra proposer des mesures de soutien aux étudiants qui en éprouvent le besoin.

Malgré tout, dans les programmes contingentés, dont ceux des 1^{er} et 2^e cycles des HEC, les étudiants font généralement preuve d'une plus grande maîtrise de la langue française qu'il y a dix ans. Nous notons une corrélation assez étroite entre l'excellence du dossier scolaire, la maîtrise de la langue et la maîtrise des aspects langagiers (langages naturel, symbolique ou graphique) des sciences (mathématiques, physique, chimie et biologie). Depuis de nombreuses années, l'École polytechnique indique que, pour ses étudiants nouvellement admis, les résultats du test de français ont la valeur prédictive la plus élevée relativement à la réussite du programme d'études et à l'obtention du grade d'ingénieur.

À l'École des HEC, après dix ans d'application d'une politique de la qualité de la communication, nous observons qu'un plus grand nombre d'étudiants sont maintenant mieux préparés que leurs prédécesseurs en ce qui a trait à la maîtrise de la langue :

- Dans l'ensemble, ils ont reçu une meilleure formation en français au secondaire et au cégep.
- Les établissements d'enseignement ont mieux dépisté les élèves faibles et ceux-ci ont pu bénéficier de cours d'appoint pendant leurs études secondaires ou collégiales.
- Ces étudiants sont davantage sensibilisés à l'importance de maîtriser le français, l'anglais et même une troisième langue.
- Les entreprises qui viennent recruter les diplômés valorisent la maîtrise de la langue, ce qui constitue une motivation très puissante pour les étudiants.

Les étudiants actuels de l'École des HEC s'expriment avec beaucoup plus d'aisance que ceux de la dernière décennie. Lorsque le contexte le requiert (exposés, entrevues, débats, etc.), ils sont en mesure de bien défendre leurs idées, d'argumenter dans une langue relativement soignée. Fait à souligner, il est maintenant plutôt bien vu de communiquer avec éloquence, de parler et d'écrire correctement lorsque la situation l'exige. Cette nouvelle perception positive de la compétence langagière est importante, car « la norme linguistique fonctionne comme symbole de cohésion du groupe », selon Pierre Knecht⁵, professeur à l'Université de Neuchâtel, et l'appartenance à ce groupe impose le respect des normes qui y sont valorisées. À la condition que les locuteurs puissent maîtriser la langue standard, le temps joue en notre faveur, car « l'utilisation des formes standards qui n'entrent pas en conflit avec les normes internes du groupe augmente tout au long de la vie », d'après Pierrette Thibault⁶, professeure à l'Université de Montréal.

Les progrès décrits s'observent particulièrement à l'École des HEC et dans certaines facultés universitaires contingentées. Il importe au plus haut point qu'on puisse faire de

semblables constats partout à l'université, et particulièrement dans les facultés des sciences de l'éducation, ainsi qu'à tous les ordres d'enseignement, et ce, dans un proche avenir.

La formation linguistique des enseignants

Par ailleurs, l'enseignement valable de la langue repose sur la compétence des enseignants; à cet égard, il y a lieu d'assurer une sélection rigoureuse de ceux-ci et d'enrichir leur formation linguistique. Comment peut-on enseigner une langue sans la maîtriser soi-même? Alors que bon nombre d'enseignants viennent de prendre leur retraite ou sont sur le point de le faire, nous devons absolument nous assurer que les enseignants de demain seront suffisamment compétents pour donner un enseignement de qualité.

Ces futurs maîtres doivent d'abord apprendre ce qu'ils enseigneront. Cela semble une lapalissade, un truisme et pourtant, les derniers résultats de l'examen de français imposé par les commissions scolaires pour le recrutement des nouveaux enseignants indiquent que : « près du quart des candidats qui tentent d'obtenir un poste d'enseignant échouent au test de français [...] »⁷. Or ce test de français n'est pas difficile et correspond à une épreuve de 5^e secondaire.

Ces piètres résultats correspondent à l'évaluation des compétences linguistiques des étudiants faite en 1996 par Gilles Bibeau, professeur de didactique des langues à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal : « [...] seulement 15 % d'entre eux sont très bons en français et mériteraient un A; 30 % sont bons avec un B; 15 % sont moyens (C) et les autres sont carrément médiocres (D et E). Ces trois dernières catégories font corriger leurs travaux par leurs pairs »⁸. » D'après Gilles Bibeau, qui a longtemps assumé la direction du Département de didactique du français à

l'Université de Montréal, plus de la moitié des futurs enseignants ont une connaissance moyenne ou médiocre de la langue.

Ce sont ces maîtres qui enseigneront le français? Que dire de ceux qui naguère faisaient corriger leurs travaux par leurs camarades et qui devront maintenant corriger les travaux des élèves? Ces nouveaux enseignants sont insuffisamment formés sur le plan du contenu pour donner à leurs élèves un enseignement de qualité. Souffrant d'une insécurité linguistique bien compréhensible, ils ne pourront faire preuve d'aucune créativité, d'aucune autorité, d'aucune crédibilité pour transmettre leurs minces connaissances; ils seront aussi les intermédiaires tout désignés des éditeurs de cahiers d'exercices et munis des corrigés gracieusement offerts, ils préféreront occuper leurs élèves à noircir des cahiers d'exercices plutôt que de leur donner des textes à écrire qu'il leur faudrait corriger. Encore une fois, pour enseigner un savoir, il faut d'abord le posséder.

MESURES PRÉCONISÉES POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Écriture

- Augmentation des ressources consacrées à l'encadrement des activités d'écriture des élèves afin d'alléger la tâche des enseignants et de leur permettre de corriger ou de faire corriger les travaux des élèves.
- Mise en place de services d'aide en français dans tous les établissements (ateliers, tutorat, sites linguistiques, etc.).
- Prise en compte de la maîtrise de la langue française dans toutes les disciplines.
- Organisation d'événements linguistiques (conférences, concours de rédaction, etc.).
- Mise à contribution de retraités compétents (enseignants, parents, etc.) intéressés à participer à la formation linguistique des jeunes Québécois.

Lecture

- Augmentation des activités de lecture dans les écoles (ateliers, lectures dirigées, etc.).
- Enrichissement des collections littéraires des bibliothèques scolaires et publiques.
- Intensification du programme de tournées-rencontres de l'Union des écrivains du Québec (UNEQ) dans les écoles, les collèges et les bibliothèques.

Formation linguistique des enseignants

- Sélection rigoureuse des futurs enseignants.
- Formation des futurs enseignants considérablement enrichie en ce qui a trait au contenu, notamment pour ceux qui se destinent au primaire et qui devront donc enseigner toutes les matières ainsi que pour ceux qui enseigneront le français au secondaire.
- Revalorisation de la profession d'enseignant.

La langue des médias

Les médias exercent une influence importante en matière de langue puisqu'ils mettent en scène les journalistes, les animateurs, les auteurs qui, dans une certaine mesure, définissent un style d'expression, imposent leur norme. De nombreuses enquêtes linguistiques révèlent que le lecteur de nouvelles de Radio-Canada sert de modèle de référence pour bon nombre de Québécois en matière de langue orale alors que les journalistes québécois jouent souvent ce rôle pour ce qui est de la langue écrite.

Si les titres de presse électroniques ou écrits sont des modèles, ils sont aussi des reflets de la société. Relativement à la norme de la communauté à laquelle ils s'adressent, l'interaction est à double sens : la presse doit se conformer aux usages linguistiques

valorisés par son lectorat, son public, mais elle façonne aussi ces usages par l'influence qu'elle exerce. Les communicateurs des médias sont-ils en mesure d'assumer cette importante responsabilité? Sont-ils conscients de l'exemplarité de l'usage qu'ils font de la langue? Il est parfois permis d'en douter.

Les écrits journalistiques représentent bien le modèle que décrit Jean-Claude Corbeil lorsqu'il fait état du principe de la régulation linguistique qui s'exerce au sein de la communauté et qui suppose qu'un consensus s'établisse sur le modèle à suivre. « Ce modèle est illustré soit oralement, par les locuteurs prestigieux [...], soit graphiquement, par la littérature, mais aussi et peut-être surtout par les journaux⁹. »

En effet, les lecteurs, les auditeurs réagissent assez vivement aux écarts normatifs qui les heurtent. Cette rétroaction est bien réelle; elle s'exprime directement dans les interventions nombreuses des publics de la presse écrite et électronique, indirectement, par les tirages et les cotes d'écoute. En effet, les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs québécois ne se privent aucunement de donner leur avis linguistique et communiquent fréquemment avec les médias pour dénoncer notamment des emprunts à l'anglais, des impropriétés, des usages fautifs.

En ce qui a trait aux anglicismes, nous observons que l'attitude des auteurs des titres de presse québécois diffère de celle des auteurs des titres de presse français : au Québec, les emprunts directs à l'anglais sont relativement restreints et ils sont le plus souvent obligatoires, c'est-à-dire qu'ils sont dictés par le contexte dans les textes informatifs (ex. : *coroner*) alors que certains chroniqueurs emploieront à l'occasion quelques mots anglais pour des raisons d'expressivité. Ce sont plutôt les interférences entre le français et l'anglais – les faux amis, les calques – qui se trouvent indistinctement dans l'ensemble des textes parce qu'ils ne résultent pas d'un choix conscient des auteurs (ex. : *encourir des frais*).

Sous peine de disparaître, les journaux et périodiques doivent accomplir leur mission de communiquer adéquatement l'information recherchée, et ce, dans une langue qui se rapproche le plus possible de celle qui est valorisée par leur lectorat. Le titre de presse établit avec ses lecteurs un contrat qui l'oblige à définir et redéfinir constamment une stratégie langagière qui répondra aux attentes de ceux-ci. Il est soumis implacablement à un impératif de satisfaction des besoins des consommateurs d'information : c'est la loi du marché. En qualité de consommateurs, nous avons le devoir de faire connaître aux médias les usages linguistiques que nous préconisons, les écarts qui nous mécontentent.

MESURES PRÉCONISÉES RELATIVEMENT À LA LANGUE DES MÉDIAS

Création d'une Chaire de la qualité de la langue des médias

- Ressources linguistiques mises à la disposition de la presse écrite et électronique par les entreprises de presse.
- Recherches sur la langue des médias francophones.
- Publications linguistiques et terminologiques ciblées selon les besoins des communicateurs.
- Évaluation linguistique des futurs journalistes, animateurs, chroniqueurs.
- Perfectionnement continu des communicateurs.

EN FRANÇAIS CERTES, MAIS EN QUEL FRANÇAIS?

Le Québec a une longue ancienneté et beaucoup d'expérience en matière de défense de la langue française : n'oublions pas que la quasi-totalité des habitants de la Nouvelle-France parlaient le français avant que l'ensemble des Français en eussent la maîtrise! Au fil des siècles, les francophones du Québec n'ont cessé de mener de multiples combats pour assurer la survie du français. Pour eux, la langue constitue un trésor national, une

partie vitale de leur patrimoine. Cette immense loyauté linguistique que nous observons partout au Québec ne date pas d'hier comme le démontre éloquemment l'ouvrage que vient de publier le Conseil de la langue française, *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*¹⁰. Ce trésor national qu'est pour nous le français doit être soigneusement préservé, défendu et respecté. Il doit aussi impérativement être partagé par tous les usagers du français au Québec. Nous devons permettre à tous les Québécois de s'appropriier pleinement cette langue et veiller à la qualité de ce qui constitue le fondement de notre identité.

NOTES

-
- ¹ Jacques Maurais, *La Qualité de la langue : un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française, janvier 1999, 355 p.
 - ² Jean-Claude Corbeil, « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique », *La Norme linguistique*, Québec/Paris, Conseil de la langue française/Le Robert, 1983, p. 286.
 - ³ Groupe DIEPE, *Savoir écrire au secondaire. Étude comparative auprès de quatre populations francophones d'Europe et d'Amérique*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, 273 p.
 - ⁴ Université de Montréal, *Les Besoins en français et en méthodologie des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Bilan préliminaire*, octobre 2000.
 - ⁵ Pierre Knecht, « Langue standard », *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la direction de Marie-Louise Moreau, Sprimont, Mardaga, 1997, p. 195.
 - ⁶ Pierrette Thibault, « Âge », *Sociolinguistique. Concepts de base*, sous la direction de Marie-Louise Moreau, Sprimont, Mardaga, 1997, p. 25.
 - ⁷ Marc Thibodeau, « Plus d'un futur enseignant sur cinq échoue le test de français », *La Presse*, 1^{er} mars 2000, p. 1.
 - ⁸ Cité par Jacques Maurais, *La Qualité de la langue : un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française, janvier 1999, p. 127.
 - ⁹ Jean-Claude Corbeil, « Le régionalisme lexical : un cas privilégié de variation linguistique », *La Lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 55-61.
 - ¹⁰ Conseil de la langue française, *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, Conseil de la langue française/Fides, 2000, 516 p.